



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

Direction départementale
des Territoires

Service environnement et
risques

**Bilan de la consultation du public sur le projet
de plan de prévention du bruit dans l'environnement
(PPBE) des infrastructures de transports terrestres
relevant de la compétence de l'État
dans le département du Cher (2^e échéance)**

L'élaboration du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) deuxième échéance a fait l'objet d'une consultation publique du 24 octobre 2014 au 24 décembre 2014. Le public en a été informé par le biais d'un avis paru dans le Berry Républicain le 08 octobre 2014.

Les documents consultables étaient :

- le projet de PPBE, dont son résumé non technique ;
- les annexes du plan.

Ces documents étaient consultables à l'accueil de la direction départementale des Territoires (DDT) aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture du Cher : <http://www.cher.gouv.fr>.

Le public pouvait déposer ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pouvait également les adresser par courrier postal à l'adresse suivante : DDT du Cher – Service des Risques – CS 20001 – 19019 Bourges Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-sri-bpr-concertation-pprt@cher.gouv.fr.

Les articles consacrés au PPBE sur le site Internet de la Préfecture du Cher ont été visités 39 fois.

Le document papier déposé à l'accueil de la DDT du Cher a été consulté une fois.

Aucune remarque n'a été formulée dans le cadre de cette consultation du public.

Bourges, le 16 JAN. 2015

La préfète,

Marie-Christine DOKHÉLAR